

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

***AVIS PUBLIC***  
**PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 946**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné, Réal Brassard, directeur général et greffier-trésorier de la susdite Municipalité,

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard a adopté, à sa séance ordinaire du 12 décembre 2025, le règlement n° 946 abrogeant le règlement n° 942 relatif à un compte bancaire dédié au surplus

QUE le règlement est entré en vigueur conformément à la loi, à savoir :

Avis de motion :	14 novembre 2025
Dépôt du projet de règlement :	14 novembre 2025
Adoption du règlement:	12 décembre 2025
Avis de promulgation :	17 décembre 2025

**DONNÉ** à Saint-Adolphe-d'Howard,  
Ce 17<sup>e</sup> jour de décembre 2025

  
Réal Brassard  
Directeur général et greffier-trésorier

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)**

Je, soussigné, Réal Brassard, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le 17 décembre 2025, à chacun des endroits suivants, à savoir: à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site web de la Municipalité.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 17<sup>e</sup> jour de décembre 2025.

---



**Réal Brassard**  
**Directeur général et greffier-trésorier**